



COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL
17 juillet 2020 à 18 Heures 30
Espace Plantay à Anneyron (Drôme)

Titulaires présents : Mmes DELHOMME Gwendoline, PEREZ Laurence, VIGIER Diane, Mrs BANC Michel, BILLON René, BLACHE Serge, BRUNET Michel, MILAN Philippe, PLANTIER Claude, PRADELLE Jacques, SANDON Alain, BRUN Robert, CHARRIN François, CHENEVIER Frédéric, CROS Christian, DESCORMES Michel, GIBOT Hervé, GIRARDET Alain, MONTAGNE Pierre, MORGUE Gilles, ROZIER Jean-Marc, TRACOL Stephane, VIAL Patrice.

Titulaires excusés : Mmes CHRIST Agnès, MARIAUD Dominique, Mrs GUIRON Emmanuel, MOULIN Bernard, POUVIER Gérald, SIFFLET Jacques, AGERON Jérémy, CORNILLON Yves, DUFFAUD Xavier, LACROIX Alain.

Suppléants ayant voix délibérative : Mmes GRANGER Véronique, JAY Evelyne, BERUT Michelle, Mrs REBOULLET Patrice, PEYROT Jean-Claude, NOIR Alain, COQUELLE Jean-Yves.

Titulaires absents : Mmes BOUVET Chantal, GUIBERT Annie, BOUDARD Joëlle, CHAMPET Odile, GUILLERMIN Marie-Pierre, PARRIAT Chantal, SASSOLAS Aurélie, Mrs CHABOUD Hervé, DAUJAN Nicolas, DELHOME Jean-Claude, FLEURET Alain, PONTON Jack, SEAUVE Michel, BAROU Jean-Claude, BERTHALIN Michel, BOURGET Vincent, BOUVIER Eric, CHEVAL Jacques, DAS NES BICHO Horacio, DE FLAUGERGUES Frédéric, DELALEUF Alain, DELAUNAY Jean, DESCOURS Dominique, DUTEL Frédéric, FERLAY Aurélien, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, MALSERT Didier, MARGNAT Flavien, MARON Gilbert, MURE Irénée, ROUSSERIE Thierry, VERRON Jean-Marc.

Membres ayant donné pouvoir : Mme DURAND Nicole pouvoir à CHENEVIER Frédéric, Mr CHOMEL Guy pouvoir à MONTAGNE Pierre.

Nombre de votants : 30

Madame Patricia BOIDIN, maire d'Anneyron accueille les conseillers. Elle insiste sur le rôle important que remplit pleinement le SIRCTOM et la nécessité dans les prochains mois de communiquer sur la nécessité d'améliorer le geste de tri et si besoin en dernier recours de sanctionner les incivilités. Elle conclue en souhaitant aux délégués une bonne séance de travail.

Le Président propose comme secrétaire de séance monsieur Frédéric CHENEVIER, qui accepte.

Le président propose l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 27 février 2020, compte rendu adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1. Compte administratif 2019

Michel BRUNET, vice-président en charge des finances présente la synthèse du compte administratif 2019 :

En section de fonctionnement

Dépenses totales : 9 068 419 € soit + 3.17/2018.

Augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) + 2.45%/2018 due notamment aux coûts de traitement des matériaux, au gardiennage, à la location du camion de lavage et aux honoraires d'avocat.

Augmentation également du coût de traitement SYTRAD + 3.81%/2018.
A noter la baisse continue depuis 2016 des charges de personnels : - 5.75%/2016.
Idem pour les charges d'emprunt – 18%/2018 – pas d'emprunt depuis 2016.

Recettes totales : 9 281 272 € soit + 1.97%/2018
Stagnation relative constatée provenant de la valorisation des produits (prix de rachat en baisse) et des participations versées par les éco-organismes de plus en plus compliquées à obtenir.
Excédent 2019 : 212 852 € soit – 30%/2018.

Situation préoccupante notamment dans la perspective de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri en 2021.
Le vice-président prédit que les coûts supplémentaires induits par cette évolution vont nécessiter une participation plus importante du contribuable.

Il présente ensuite la section d'investissement :
Dépenses totales : 1 233 407 € (dont 40 138 € de reprise sur subventions)
Se répartissant comme suite :

- 761 728 € emprunt (en capital)
- 104 185 € installation d'alarmes dans les déchetteries et au siège
- 116816€ conteneurs enterrés et semi-enterrés
- 77 096 € installation des CE et CSE
- 19 955 € travaux au siège (cuisine, terrasse, aménagements intérieurs et clôture du site)
- 38 156 € matériels, mobiliers et outillage
- 13 487 € local de la déchetterie de St Sorlin
- 18 097 € informatique dans les 5 déchetteries
- 43 749 € PAV aériens

Le vice-président insiste sur le fait que les investissements nécessaires au bon fonctionnement du syndicat sont entièrement autofinancés depuis 2016 : excédent cumulé + prélèvement de la section de fonctionnement + FCTVA et dotation aux amortissements.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2019.

2. Compte de gestion 2019

Michel BRUNET précise que la comptabilité tenue par le Trésor Public, le compte de gestion, est en totale conformité avec le compte administratif tenu par l'ordonnateur.
Il propose donc de donner quitus au comptable.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

3. Modification du BP 2020

Michel BRUNET expose ensuite qu'une anomalie technique bloquante relevée par le Trésor Public oblige à une petite modification du budget tel que voté par l'assemblée le 27 février.

Une recette de fonctionnement émanant d'une cession doit être affectée en section d'investissement au lieu de son inscription initiale en section de fonctionnement.

Ainsi l'équilibre global de la section de fonctionnement est ainsi ajusté à hauteur de 9 550 992, 00 €

Et en section d'investissement à 2 109 382, 00€

Cette modification purement technique ne modifie en rien les masses budgétaires initialement votées.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité ces modifications.

4. Tarifs de location - benne et PAV

Miche BRUNET poursuit en exposant que le syndicat a récemment fait l'acquisition d'une benne de 18m3 afin de répondre, entre autres, aux sollicitations des communes, associations et entreprises diverses organisant des manifestations publiques de moyenne ou grande envergure soucieuses de la collecte des déchets produits par les participants.

Il est donc proposé la location de cet équipement et des PAV aux conditions suivantes :

- Pose, dépose et rotation : 90 €/heure
- Coût de traitement à la tonne : 221€/tonne (cout SYTRAD)
- Location benne 18 m3 : 70 €/semaine (possible de prorata à la journée).
- Location + PAV de tri : 325 €/évènement.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette tarification.

5. Modification des statuts du SIRCTOM

Pierre MONTAGNE prend ensuite la parole pour rapporter le point suivant concernant les statuts du syndicat :

Il rappelle que le conseil syndical réuni en séance ordinaire le 26 octobre 2017 avait pris acte de la démission d'un vice-président et de son non-remplacement. La délégation confiée à l'une des vice-présidences relevait spécifiquement de la mise en œuvre du déploiement des ilots. Cette opération étant achevée la délégation n'avait donc plus lieu d'être ; 5 vice-présidences permettant amplement un fonctionnement normal de la structure.

Il est donc proposé de traduire statutairement cette modification ramenant de 6 à 5 le nombre de vice-présidents.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette modification des statuts.

B. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

René BILLON, vice-président en charge des moyens techniques fait un rapide inventaire des moyens acquis par le SIRCTOM récemment : véhicules, compacteur, bennes. Moyens indispensables pour assurer la pérennité du service

Monsieur CHARRIN, vice-président en charge de la communication énumère le contenu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations que lui a confiées le conseil.

Elles sont au nombre de deux et portent sur l'attribution d'une prime dite « COVID » aux agents du syndicat ayant continué à accomplir les missions confiées au SIRCTOM pendant la crise et à un virement de crédit en section d'investissement.

Le président, Pierre MONTAGNE et Michel BRUNET prennent la parole pour remercier avec insistance les agents du SIRCTOM pour le travail accompli notamment pendant les mois écoulés qui ont été particulièrement éprouvants. Michel BRUNET insiste tout particulièrement sur l'action méritante des gardiens de déchetterie.

Pierre MONTAGNE présente la nouvelle ambassadrice du tri, Adeline BORDE qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet et lui souhaite pleine réussite dans ses missions.

François CHARRIN, vice-président en charge de la communication intervient pour préciser que les missions confiées sont, à ce jour, essentiellement dédiées aux interventions en milieu scolaire. Il est envisagé que, compte tenu de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, une évolution du poste soit nécessaire dans les prochains mois.

Pour clore le président remercie une ultime fois les délégués pour le travail accompli pendant la mandature

La séance est levée.

Le secrétaire,

Le Président,

Frédéric CHENEVIER

Pierre MONTAGNE